



COTISATION 2023 – 2024 (en euros)			
(le montant comprend la cotisation de la Section, le droit d'adhésion ASM, l'assurance obligatoire et la licence FFG)			
COURS	Heures	Mantes la Jolie	Autres Communes
Parent / Enfant (18 mois- 3 ans)	40'	180	185
Baby Gym - Eveil Gym	45'	222	227
Loisirs	1 h	234	239
Multi Gym	1 h	204	209
Loisirs GAF (7-9 ans initiées)	1 h 30	258	263
Ados-Loisirs GAF (10 ans et+ initiées)-GAM Poussins (6 ans)	2 h	273	278
Compétition GAF Fed B - Poussines- GAM - GAM Poussins	3 h 30	333	338
Compétition GAF Fed A	6 h	423	428
Gym + Santé (18 ans et +)	1 h	198	203
Gym + Santé (18 ans et +)	2 x 1 h	231	236

Définition des abréviations : GAF (Gymnastique Artistique Féminine), GAM (Gymnastique Artistique Masculine).

Réduction de 10 % à partir de 3 enfants inscrits et de 15% à partir de 4.

L'Association Sportive Mantaise demande à ses sections d'appliquer un droit d'adhésion annuel de 5 € pour les habitants de Mantes-la-Jolie et de 10 € pour les habitants des autres communes. Les cotisations mentionnées ci-dessus tiennent compte de ce droit d'adhésion.

En plus des modes de paiements habituels (chèque, CB) vous pouvez également payer avec :

- **Chèques Vacances et Coupons Sport ANCV**
- **Pass+ Hauts-de-Seine-Yvelines de 80€ destiné à tous les jeunes scolarisés âgés de 11 à 18 ans**
- **Pass Sport de 50€ destiné aux jeunes de 6 à 17 ans révolus (bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire)**

Dans ce cas fournir un **chèque de caution qui sera encaissé le 31/01/2024** si des Chèques Vacances, Coupons Sport, Pass+ ou Pass Sport sont manquants à la date limite fixée par le bureau.

- Vous pouvez également obtenir un remboursement des activités loisirs de la Caisse d'Allocations Familiales